

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 octobre 2016

OBJET :

-Affectation d'emplacements dans l'ancien cimetière

pour la création de cavurnes

-Modification de la numérotation de l'ancien cimetière

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n° 11

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance du 16 juin 2010, le conseil municipal a accepté la création d'un jardin d'urnes dans l'ancien cimetière. Cependant, la commune continue d'être sollicitée par les familles des défunts pour inhumer leurs proches dans des cavurnes.

Les cavurnes consistent en de petites cuves enterrées dans un espace prévu à cet effet, sur lesquelles les concessionnaires peuvent ou non édifier des monuments ou autres pierres, de dimensions restreintes comme indiqué au règlement de l'ancien cimetière.

Bien que la commune réponde aux obligations de la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, notamment l'obligation de disposer « d'au moins un site cinéraire », le dispositif des cavurnes apparaît moins coûteux pour les familles des défunts que les columbariums dans ces temps de crise et plus prisé que le jardin du souvenir pour se recueillir.

Or, il existe des emplacements disponibles susceptibles d'être affectés pour des cavurnes dans l'ancien cimetière suite aux diverses reprises de concessions intervenues.

Par ailleurs, l'actuelle numérotation des concessions dans l'ancien cimetière prête à confusion. En effet, il existe, par exemple, des doublons dans les allées « M » et « L », donc portant le même numéro, et se distinguant selon leur localisation par rapport au monument aux morts.

En outre, il existe des emplacements répertoriés pour lesquels l'espace n'est pas suffisant pour accorder une concession funéraire, et inversement il existe des espaces suffisants non numérotés pour lesquels une concession pourrait être accordée.

Enfin, certaines allées ont été dénommées par rapport aux points cardinaux comme suit : nord, nord-sud, est supérieur, est inférieur, ouest supérieur, ouest inférieur. Cette dénomination prenait tout son sens lorsque le cimetière fit l'objet d'extensions par le passé, mais elle n'apparaît plus adaptée à ce jour dans l'ancien cimetière.

Au regard de ce constat, il peut être envisagé de modifier la numérotation des concessions pour obtenir davantage de cohérence et mieux se repérer dans l'ancien cimetière.

PROPOSITIONS

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme-Travaux-Voirie », réunie le 6 octobre 2016, il est proposé au Conseil Municipal de :

- d'accepter l'affectation de nouveaux emplacements dans l'ancien cimetière pour la création de cavurnes,
- de modifier la numérotation des concessions dans l'ancien cimetière.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 20 octobre 2016.

Pour Extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	22
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	07 Octobre 2016
- Convocation distribuée les :	07 Octobre 2016
- Affichage du compte-rendu le :	21 Octobre 2016
- Affichage du procès-verbal le :	09 Décembre 2016

PRESENTS

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- M. FRANIATTE, M. PERNOSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME SIMONNET à M. BREUILLE
- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- MME LEDROIT à MME CADET
- M. MARSON à MME CLAIR
- M. DI TOMMASO à MME DEVOUGE

EXCUSES

- M. PROVIN
- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. CAUSERO

Pour extrait

**Michel BREUILLE,
Maire**



